
RECTIFICATIF

SUR LES FAUSSES ACCUSATIONS VEHICULEES

PAR LA MIVILUDES

ET SUR LES CONCEPTIONS ERRONEES DU CHARISME

DE LA FAMILLE MISSIONNAIRE DE NOTRE-DAME



Famille Missionnaire
de Notre-Dame

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
1. LES FAUSSES ACCUSATIONS VEHICULEES PAR LA MIVILUDES.....	3
1.1 Pression pour obtenir des legs.....	3
1.2 « Recrutement » des jeunes – Conception de la vocation.....	3
1.3 Exercice centralisé de l'autorité – Multiplication des promesses d'obéissance	4
1.4 Infantilisation	4
1.5 Confusion « for interne » et « for externe ».....	5
1.6 Discernement vocationnel	5
1.7 Rythme de vie.....	5
1.8 Liens familiaux – Soins médicaux.....	6
2. LES CONCEPTIONS ERRONEES DU CHARISME DE LA FMND	6
2.1 Le charisme	6
2.2 Famille religieuse qui veut être une sainte famille.....	7
2.3 Attachement au Père et à la Mère.....	8
2.4 Le fondateur.....	8
2.5 Une « Arche protectrice » ou « Arche du salut ».....	8
2.6 Le « rien l'un sans l'autre » du Père et de la Mère.....	9
2.7 Théologie doloriste.....	9
2.8 Liens avec Marthe Robin.....	10
2.9 Fixation sur le diable	10
2.10 La mariologie.....	10
2.11 Référence au « Père » et à la « Mère ».....	11
2.12 Chasteté – Combat olympique de la pureté	11
CONCLUSION	12

PREAMBULE

Beaucoup d'informations erronées circulent au sujet de la Famille Missionnaire de Notre-Dame, particulièrement depuis la médiatisation de la construction du Site Notre-Dame des Neiges et des poursuites infondées engagées par le Procureur de PRIVAS pour prétendue « emprise ». Ces erreurs se propagent souvent par le moyen des articles de presse, qui font régulièrement l'objet de droits de réponse de notre part. Elles ont souvent pour origine des fausses informations véhiculées par des membres de la MIVILUDES, mais portent aussi sur des conceptions imprécises ou inexactes du charisme de notre communauté, qui peuvent circuler.

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé important de répondre – d'une façon qui ne sera certainement pas exhaustive – à plusieurs de ces accusations et conceptions erronées qui circulent, afin de pouvoir continuer un dialogue dans la vérité et la charité, aussi bien avec les évêques dans les diocèses desquels nous exerçons notre mission, qu'avec tous les hommes et femmes de bonne volonté qui, souvent de bonne foi, sont trompés par ces accusations et ces erreurs.

Nous faisons donc ce petit « vade-mecum » sans autre ambition que de dissiper des inexactitudes qui peuvent entraîner une compréhensible suspicion à l'encontre de notre Famille religieuse, alors que nous avons comme seul désir de servir l'Église, en communion avec les paroisses et diocèses, dans le charisme qui nous est propre et qui a été reconnu par l'Église.

1. LES FAUSSES ACCUSATIONS VEHICULEES PAR LA MIVILUDES

1.1 Pression pour obtenir des legs

***On entend dire que nous visiterions des personnes âgées
pour obtenir des legs !***

Cette accusation est gravement diffamatoire et ne repose sur aucun fondement. En aucun cas nous ne faisons de pression quelconque en vue de recevoir des gratifications. Nous continuons et continuerons à visiter nos amis, malades ou pas, proches de la mort ou pas, fortunés ou pas, avec pour seule ambition d'exercer l'apostolat de l'Amour. Ces amis sont libres de faire ce que bon leur semble de leurs biens. Des diocèses et paroisses aussi reçoivent des legs qui permettent d'assurer le bon fonctionnement des différentes œuvres missionnaires et de charité de l'Église catholique universelle. Cet usage est bimillénaire.

1.2 « Recrutement » des jeunes – Conception de la vocation

***On entend beaucoup dire que nous « recruterions » des jeunes
sans expérience de vie, et que notre conception de la vocation
contraindrait la liberté de ceux qui seraient appelés.***

Une telle accusation est également tout à fait contraire à la vérité, comme en témoigne la moyenne d'âge d'entrée dans la FMND aujourd'hui : 24 ans. Beaucoup de frères et de sœurs entrent avec une expérience professionnelle et/ou des titres universitaires. De nombreux autres poursuivent des études dans différentes universités, françaises ou romaines.

Nous ne cherchons évidemment pas à « recruter » comme le ferait une entreprise professionnelle, mais nous cherchons à discerner si la personne qui postule est appelée par le Seigneur d'une part, et pourra présenter les aptitudes nécessaires à la vie communautaire d'autre part. L'âge n'est pas pour nous le premier critère à prendre en compte, mais d'abord l'authenticité de l'appel, la maturité et l'équilibre de la personne qui perçoit un appel. Il y a des personnes mûres très jeunes. Certaines ont, pour ainsi dire, grandi avec cette certitude d'être appelées par Dieu, à donner leur vie dans la vie consacrée.

Au sujet de la liberté, nous croyons au contraire avec toute l'Église, qu'une personne qui répond à sa vocation n'annihile pas sa liberté, mais l'accomplit.

Comme l'exprimait si bien Benoît XVI, « *L'homme qui s'abandonne totalement entre les mains de Dieu ne devient pas une marionnette de Dieu, une personne consentante ennuyeuse ; il ne perd pas sa liberté. Seul l'homme, qui se remet totalement à Dieu, trouve la liberté véritable, l'ampleur vaste et créative de la liberté du bien* ». ¹

¹

Benoît XVI, homélie du 8 décembre 2005 en la solennité de l'Immaculée Conception

Il faut également rappeler que les engagements définitifs dans la vie religieuse se font, comme le prévoient nos Constitutions, selon le code de Droit Canonique, au terme d'un discernement de 9 années.

1.3 Exercice centralisé de l'autorité – Multiplication des promesses d'obéissance

***Nous aurions un « exercice centralisé de l'autorité »,
ainsi qu'une « multiplication des promesses d'obéissance ».***

Cette affirmation force la réalité : chacun de nos Foyers est sous la responsabilité d'une sœur responsable, et d'un frère responsable lorsqu'il y a une équipe de frères. Nous avons aussi des responsables régionaux, ainsi qu'une sœur, élue par le Chapitre général, responsable de la branche féminine, et un frère, élu par le chapitre général, responsable de la branche masculine. Cela signifie concrètement qu'une véritable subsidiarité est vécue dans l'exercice de l'autorité, qui, de fait, n'est absolument pas « captée » par les Supérieurs de la Communauté, mais vécue dans un « esprit de famille » qui laisse une grande place à la confiance et finalement, à une autonomie réelle des différents Foyers.

Nous faisons vœu d'obéissance – et aussi vœu de pauvreté et de chasteté, comme tous les consacrés – mais nous ne multiplions en aucune façon des « promesses d'obéissance ». Ce que nous faisons, c'est le renouvellement de nos vœux religieux, chaque 2 février, en union avec nos autres frères et sœurs religieux à travers le monde.

1.4 Infantilisation

***Nos Constitutions développeraient l'« infantilisation »
des sujets de la Communauté***

C'est exactement l'inverse de l'ambition que nous poursuivons : basée sur les principes d'éducation active du scoutisme, l'éducation de nos cœurs au bel amour vise au contraire à épanouir la personne et à développer ses talents au service de tous, dans un esprit d'initiative et de responsabilité, en harmonie avec l'obéissance que les religieux professent.

Nous pouvons témoigner que l'obéissance religieuse ne nous infantilise pas, mais nous permet au contraire d'accomplir les belles choses que le Seigneur nous demande et que nous n'aurions sans doute jamais accomplies sans le soutien de l'obéissance.

Nous accueillons avec reconnaissance les paroles inspirées de saint Jean-Paul II dans *Vita Consecrata* : « L'obéissance qui caractérise la vie consacrée [...] présente comme modèle, d'une manière particulièrement forte, l'obéissance du Christ à son Père et, à partir de son mystère, elle témoigne de ce qu'il n'y a pas de contradiction entre l'obéissance et la liberté. En effet, l'attitude du Fils révèle que le mystère de la liberté humaine est une voie d'obéissance à la volonté du Père et que le

*mystère de l'obéissance est une voie de conquête progressive de la vraie liberté. La personne consacrée désire exprimer ce mystère précisément par ce vœu ».*²

1.5 Confusion « for interne » et « for externe »

On nous accuse de confondre les notions de « for interne » et de « for externe ».

En réalité, ces accusations viennent surtout d'un membre qui a quitté la communauté. Mais les contradictions dont il fait preuve montrent que ses attaques ne sont pas crédibles.

Un frère, poursuivant une thèse sur la vie religieuse, a approfondi ces questions avec l'un des meilleurs spécialistes, qui a eu la confiance de tous les derniers papes, le cardinal Gianfranco Ghirlanda. Par ailleurs, en 2016, une réflexion en chapitre a commencé sur le thème : *Ouverture de l'âme, manifestation de conscience, et direction spirituelle dans la vie religieuse*. Un texte a été élaboré par les capitulants. Il suit les développements historiques de la question et va jusqu'aux normes actuelles, en particulier le Code de Droit Canon de 1983. Il a reçu l'approbation du cardinal G. Ghirlanda. Ce que nous vivons et, qui a été précisé cette même année, s'harmonise parfaitement avec ces développements.

1.6 Discernement vocationnel

On dit que notre discernement vocationnel serait « faible ».

Nous respectons pourtant dans ce domaine nos Constitutions, qui prévoient, pour les différentes étapes de la vie religieuse (admission au noviciat, premiers vœux, vœux perpétuels), l'avis ou le consentement des membres du Conseil, auxquels il arrive de donner un avis, ou de rendre une décision, contrairement à l'avis exprimé par les supérieurs, actuellement, Père Bernard et Mère Hélène.

Dans notre Règle religieuse, il existe au demeurant de nombreuses références aux Constitutions de la Compagnie de Jésus, notamment en ce qui concerne le discernement et la nécessité de « *sentire cum Ecclesia* ». Nous sommes ouverts à l'égard de ceux qui peuvent nous donner des conseils par leurs expériences, comme a pu le constater Mgr Jean-Christophe Lagleize, qui a été assistant apostolique de la Communauté pendant plus d'une année.

1.7 Rythme de vie

Notre « rythme de vie » nuirait à notre santé !

Encore une affirmation dénuée de fondement, et qui ne résiste pas à la réalité : la Règle établit un véritable équilibre de vie, entre le travail, les heures de prières et des temps de sommeil

² n° 91 *Vita Consecrata* - Exhortation apostolique post-synodale de St Jean-Paul II, 25 mars 1996

suffisants (en principe 8 heures par nuit), avec possibilité de se coucher plus tôt ou de faire une sieste en cas de besoin, habituel ou momentané.

Les responsables sont régulièrement invités à veiller à ne pas surcharger les journées, en particulier par un apostolat qui nuirait à une vie fraternelle paisible.

Nous pouvons témoigner que nous avons un rythme sans doute beaucoup plus sain et moins fatigant que bien des pères ou des mères de famille, ou même que beaucoup de prêtres dans nos diocèses, souvent plus sollicités que nous dans l'exercice d'un ministère exigeant.

Par ailleurs, nous goûtons aux bienfaits de la vie communautaire, partageant nos joies et nos peines, alors que beaucoup de prêtres diocésains ne peuvent pas toujours bénéficier de ce soutien. En plusieurs Foyers, nous sommes pour eux « une famille élargie », dans laquelle ils peuvent venir se ressourcer, partageant nos offices, et notre table.

1. 8 Liens familiaux – Soins médicaux

***On nous accuse de couper les frères et les sœurs de leurs familles,
ou de réduire l'accès aux soins.***

De nombreux parents de membres de notre communauté sont eux aussi blessés par tant de calomnies, et ont décidé de donner publiquement leurs témoignages sur ce qu'ils vivent avec nous, sur les liens qu'ils gardent avec leurs enfants et sur leurs relations avec la communauté et les supérieurs. Ils sont les premiers témoins de ce que vivent leurs enfants. Vous pouvez retrouver ces témoignages sur leur blog : parentsdomini.fr.

2. LES CONCEPTIONS ERRONEES DU CHARISME DE LA FMND

2.1 Le charisme

Le charisme serait incompréhensible !

En soi, il est plutôt simple : au sein d'une communauté religieuse avec une « *dimension familiale accentuée* »³, un Père Modérateur de l'Institut, et une Mère, collaborent pour aider les religieux à devenir « Apôtres de l'Amour » et leur permettre d'être missionnaire de cet Amour du Seigneur auprès de tous, éducateurs des cœurs à la ressemblance des Cœurs de Jésus et Marie.

En 2013, la CIVCSVA (Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique) nous a demandé de préciser deux points du charisme. Nos Constitutions corrigées

³ Extrait de la lettre du 25 octobre 2013 de la CIVCSVA, signée de son Éminence, Monsieur le Cardinal Joao Braz de Aviz, Préfet, et de Monseigneur José Rodriguez Carballo, O.F.M., Archevêque Secrétaire : « *Votre Institut, selon l'intuition charismatique du Fondateur, se présente avec une dimension familiale accentuée (...) Il s'agit sûrement du trait distinctif de votre patrimoine charismatique, lequel est à promouvoir et à protéger fidèlement...* »

ont été définitivement approuvées par Rome en 2015, et elles ont été précédées par un texte liminaire : *Réflexions sur le caractère théologique et spirituel du charisme de la Famille Missionnaire de Notre Dame*, document présenté à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique en même temps que le texte des Constitutions. Il a reçu l'approbation de Monseigneur BLONDEL, qui était alors l'évêque en exercice sur le diocèse de Viviers.

Dans le Préambule de nos Constitutions, nous trouvons les réponses, à ces deux points, travaillées en communauté, mais aussi avec l'aide de théologiens et canonistes extérieurs à notre communauté : Xavier Lacroix, Mademoiselle Lucienne Sallé, qui a travaillé pendant 30 ans au Conseil Pontifical pour les laïcs ; le Père Jean-Claude Lavigne, O.P. ; Mère Marie-Noël Bénédicte, S.P. pour la partie théologique ; ainsi que des canonistes dont le Père Gianfranco Ghirlanda, S.J., et Sœur Éliane de Montebello, P.S.A.

Ces réponses apparaîtront dans les développements qui suivent.

2. 2 Famille religieuse qui veut être une sainte famille

On nous reproche d'avoir l'ambition d'être une « Famille religieuse qui veut être une sainte famille à l'image de la Famille Divine ».

C'est un point sur lequel Xavier Lacroix nous a dit, comme nous le rappelons dans le Préambule de nos Constitutions : « *Vous avez raison de vous appuyer sur la Sainte Famille. C'est une métaphore qui a ses limites pour une famille naturelle. D'une certaine façon vous en êtes plus proches. La Sainte Famille joue ici "à plein". On a le droit de s'y référer, ce fut la vie du Christ durant trente ans... Vous, vous la vivez "à plein", en tant que famille spirituelle* ».

Il est intéressant de noter que dans son livre sur les *Risques et dérives dans la vie religieuse*, Dom Dysmas de Lassus rappelle qu'autorité et obéissance trouvent leur fondement dans l'Incarnation : la source de ce lien doit être cherchée à Nazareth dans les 4 mots de St Luc « *il leur était soumis* » (Lc 2, 51). C'est pourquoi, dit-il, il est bon de prendre l'exemple de la Sainte Famille pour parler des relations qui existent entre un supérieur et ses sujets.⁴

L'article 3 de nos Constitutions manifeste que c'est bien dans ce sens que nous faisons référence à la vie du Christ à Nazareth avec Marie et Joseph : « *L'Institut doit "rendre présente en quelque sorte la forme de vie que le Christ a choisie" (VC 29) et plus spécialement telle qu'il l'a vécue au foyer de Nazareth avec Marie et Joseph. Il a pour première mission de former, développer et fortifier des consacrés qui puissent répandre le feu du divin amour. Il a un souci particulier d'aider les familles dans leur tâche éducative* ».

⁴ Dysmas de Lassus - *Risques et dérives de la vie religieuse*, ed du Cerf- mars 2020, Préface de Jose Rodriguez Carballo, p. 95

2.3 Attachement au Père et à la Mère

On prétend que nous aurions un « attachement absolu au Père et à la Mère » !

Attachement oui, absolu... c'est absolument inexact ! « Absolu » signifie étymologiquement « sans lien ». Seul Dieu peut commander un attachement absolu. Nous aimons nos Fondateurs et ceux qui continuent aujourd'hui la mission qu'ils ont commencée avant eux, comme dans toutes les communautés religieuses, mais notre attachement inconditionnel et absolu est pour Dieu et pour Lui seul !

2.4 Le fondateur

Le fondateur est reconnu comme le Père, qui désignerait... « Dieu le Père » !

Les bénédictins donnaient le nom d'« Abbé » à leur Supérieur. Ce mot qui vient de l'hébreu « Abba » signifiant « Père ». Ce nom réfère celui qui le porte au Christ Lui-même : « *Christi enim agere creditur vices in monasterio* ». ⁵ L'Abbé tient sa mission du Christ et Le représente. Il est père, mais sa paternité est une paternité déléguée.

Nous assumons pleinement cette tradition monastique à laquelle notre Règle fait souvent référence. Mais en aucun cas le Modérateur n'est considéré comme Dieu le Père.

2.5 Une « Arche protectrice » ou « Arche du salut »

Notre Famille religieuse serait comme une « Arche protectrice » ou se prétendrait comme « l'Arche du salut ».

C'est le genre d'exagération typique à notre endroit ! Comment pourrions-nous avoir la prétention de répondre, à nous seuls, à la mission qui est celle de l'Eglise universelle dans tous les temps ?

Certes, dans l'Histoire de l'Eglise, les monastères bénédictins se concevaient comme des oasis spirituels dans lesquels les chrétiens pouvaient venir puiser les forces pour être ensuite dans le monde « sel de la terre » et « lumière du monde » comme Benoît XVI l'avait rappelé dans son discours du 12 septembre 2008 au collège des Bernardins. Nous avons aussi cette ambition, comme les autres instituts religieux répandus à travers le monde, d'être des oasis où l'on peut venir puiser, pour repartir avec des forces nouvelles au combat quotidien, que nous avons tous à mener pour que l'Amour triomphe dans nos vies.

Toute société naturelle, toute famille naturelle est par définition une arche protectrice de ses membres.

⁵

Règle de Saint Benoît 2,2

Nous voulons être une Famille qui soit, véritablement, un « foyer » c'est-à-dire qui puisse éclairer et réchauffer les cœurs à la Lumière et au Feu de l'Esprit-Saint, afin qu'il puisse vivifier, transformer, transfigurer tout ce qui est défiguré, déformé dans les âmes et afin qu'il puisse les « refondre » dans un bain de charité, d'amour.

Nous sommes heureux de pouvoir souvent vivre cette mission dans une aide réciproque avec les diocèses et les paroisses.

2. 6 Le « rien l'un sans l'autre » du Père et de la Mère

Le « rien l'un sans l'autre » du Père et de la Mère n'est pas toujours compris.

Cette expression présente deux occurrences dans nos Constitutions approuvées (cf. Art. 8 § 1 et 60 § 2). Elle appartient au charisme de fondation de notre Institut, parce que Dieu a inspiré à deux riches personnalités, Père Lucien-Marie Dorne, et Mère Marie-Augusta Bernard, qui n'avaient pas du tout envisagé, selon leur tempérament humain, une collaboration étroite pour cette « œuvre » spirituelle que Dieu leur inspirait : le développement de la Famille Missionnaire de Notre-Dame.

Nos Constitutions expliquent le « rien l'un sans l'autre » du Père et de la Mère, qui peut surprendre par son originalité. C'est le deuxième point sur lequel la CIVCSVA nous a demandé des précisions, pour bien montrer que cette collaboration fondamentale n'entraîne pas de dyarchie dans notre gouvernement, mais qu'il y a, de fait, un seul Modérateur : le Père. Celui-ci, dans l'exercice de son autorité, doit s'efforcer d'agir en collaboration avec la Mère. Cet exercice est réglé de manière précise par les Constitutions, permettant une certaine nouveauté dans la manière d'exercer l'autorité, en respectant parfaitement ce que prévoit le Droit de l'Eglise.

2. 7 Théologie doloriste

Nous véhiculerions une « théologie doloriste » !

Le « dolorisme » est une pensée antichrétienne que nous récusons. La pensée de Nietzsche, par exemple, est profondément doloriste. Il s'agit pour lui de rechercher la souffrance pour la souffrance, car « *la discipline de la souffrance [...] cette discipline seule [...] a produit toutes les élévations de l'homme jusqu'à présent* », écrit-il.

Notre Règle spirituelle parle de la souffrance. Elle dit qu'un discernement est à opérer entre les souffrances stériles, qui viennent de l'amour-propre, et les souffrances fécondes, qui ne sont jamais à rechercher pour elles-mêmes, que l'on accepte par amour parce qu'elles deviennent des participations à la Croix de Jésus et qui, vécues avec Lui, sont source d'une grande fécondité. C'est en réalité une doctrine équilibrée qui puise à la grande Tradition de l'Eglise.

2. 8 Liens avec Marthe Robin

On nous reproche nos liens avec Marthe Robin.

Ces liens sont réels et assumés. Notre Père fondateur et Mère Marie-Augusta ont très bien connu Marthe Robin. Ils ont eu confiance en elle et Marthe Robin a eu confiance en eux. Nous rappelons qu'un procès de béatification est en cours, et que Marthe Robin a été proclamée « vénérable » en novembre 2014 par le Pape François, ce qui signifie la reconnaissance de « l'héroïcité » de ses vertus, au terme d'une étude sérieuse et approfondie.

Les difficultés actuelles traversées par les Foyers de charité ne remettent pas en cause le travail de la Congrégation pour la cause des saints, alors que les oppositions formulées par le Père Conrad de Meester étaient déjà bien connues par ladite Congrégation.

2. 9 Fixation sur le diable

La communauté ferait une fixation sur le diable.

En réalité, cette « fixation » est bien plus forte dans... les Évangiles, de la bouche même de Jésus (plus de 50 occurrences dans les Évangiles).

Des saints, comme le saint curé d'Ars, parlaient du diable bien plus souvent que nous ! Nous pensons que cette accusation vient de l'emploi, par la communauté, de la prière demandée par la Vierge Marie aux trois enfants de Fatima, à la fin de chaque dizaine de chapelet, pour demander à Jésus de nous « préserver du feu de l'enfer ».

2. 10 La mariologie

Notre mariologie serait « réduite au sens théologique mais excessive au niveau de la piété ».

On peut retrouver sur notre site internet beaucoup de nos enseignements sur la Vierge Marie, qui puisent en fait à la veine patristique et aux grands enseignements des saints qui ont beaucoup aimé la Vierge Marie, comme saint Louis-Marie Grignon de Montfort, saint Maximilien Kolbe, ou saint Jean-Paul II.

Nous ne pensons ni qu'elle soit réduite au sens théologique, ni excessive au niveau de la piété : « *De Maria, numquam satis* », disait saint Bernard !

La Vierge Marie elle-même ne cesse de rappeler l'importance de la prière du chapelet dans ses grandes apparitions reconnues par l'Église.

2.11 Référence au « Père » et à la « Mère »

Nous faisons souvent référence au « Père » et à la « Mère ».

Le décret du Concile Vatican II, *Perfectae Caritatis* 2 rappelle, dans la liste des critères selon lesquels conduire le renouveau, la nécessité de « *conserver l'esprit authentique des Fondateurs et leurs intentions* ». C'est rappeler implicitement que l'institut religieux tire son origine d'un charisme de l'Esprit-Saint et constitue donc une expression de la vitalité que le Christ donne à son Église. Mais c'est aussi inviter les religieux à prendre davantage conscience de l'élément charismatique dont ils doivent devenir les garants : ils sont en effet porteurs d'un trésor pour le bien de toute l'Église, qu'ils sont appelés à faire fructifier, parce que la grâce concédée aux Fondateurs s'étend et se prolonge en quelque sorte en eux. Il s'agit en définitive d'une responsabilité qui les engage à rechercher, dans la prière et dans l'étude, quels sont l'esprit et les intentions de leurs Fondateurs, et les saines traditions qui en sont l'expression. Cela suppose évidemment la reconnaissance de l'authenticité du charisme par l'autorité hiérarchique, ce qui est le cas pour la Famille Missionnaire de Notre Dame. Il est bon de préciser qu'aux 4 étapes de validation des Constitutions a correspondu un « nihil obstat » de Rome.

Nos Fondateurs nous ont laissé un bel exemple de vie religieuse que nous voulons imiter. Ils ont vécu en exerçant l'apostolat de l'Amour, ils sont morts en souffrant beaucoup mais en aimant davantage encore. Nous avons la conviction qu'ils nous ont laissé un trésor que nous voulons faire fructifier.

2.12 Chasteté – Combat olympique de la pureté

Nous aurions une « vision malsaine de la chasteté » et nous parlerions sans cesse du « combat olympique de la pureté ».

Dans le contexte qui suit la deuxième guerre mondiale, nos Fondateurs ont reçu l'intuition que les familles auraient de plus en plus besoin de relais pour l'éducation des cœurs des enfants au bel amour. Nous étions loin alors de connaître le « tsunami de la pornographie » qui gangrène aujourd'hui tant de pays, notamment occidentaux, et pollue les âmes des enfants, adolescents et jeunes.

Nous sommes les témoins enthousiastes et émerveillés de la Vierge Marie, que nous honorons sous le titre de « Notre-Dame des Neiges », qui nous obtient et obtient aux enfants, adolescents et jeunes, des grâces pour mener ce combat de la pureté et en sortir vainqueurs. Nous touchons du doigt, dans nos activités apostoliques auprès des enfants et des adolescents, qu'ils sont aidés par ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui est saint. Si nous qualifions ce combat d'« olympique », c'est surtout, parce que ce combat est beau et enthousiasmant à mener, et que nous pouvons en triompher avec la force de Jésus et l'aide de la Vierge Marie et des saints pour aller toujours « plus vite, plus haut, plus fort » selon la devise même des Jeux Olympiques.

CONCLUSION

Nous rappelons que la Communauté n'a jamais été attaquée sur des questions de mœurs ou d'argent. La poursuite faite actuellement par le Parquet de la République sous motif « d'emprise », repose sur des accusations infondées et, vise, en réalité, à remettre en cause la vie religieuse dans ses fondements, avec ses exigences et ses libres engagements, parmi lesquels les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. Nous prions pour que la vie religieuse, qui appartient à la constitution de l'Eglise, puisse se développer selon le dessein de Dieu pour le plus grand bien des âmes.

Nous vous présentons ce texte en espérant qu'il pourra vous aider à mieux comprendre le charisme de notre Famille Missionnaire de Notre-Dame. N'hésitez pas à nous demander d'éclaircir d'autres aspects du charisme que vous ne comprendriez pas, ou à nous interpeler sur telle plainte qui remonterait à vous : il nous semble normal et naturel, pour respecter les droits de la défense, que nous puissions répondre aux accusations qui circulent contre nous, et qui portent gravement atteinte à notre réputation. Cela pourra aussi vous aider, de votre côté, à nous défendre contre des accusations injustes, puisque vous avez la belle mission, selon *Mutuae Relationes*, de « [promouvoir] la vie religieuse, en la protégeant conformément à son caractère propre », c'est-à-dire conformément au charisme spécifique de chaque communauté religieuse (MR 9c).

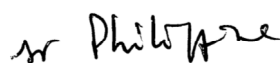
Nous vous assurons de notre prière pour toutes les intentions que vous portez et pour l'exercice de votre ministère, et nous nous confions à la vôtre, pour qu'ensemble, nous puissions faire connaître et aimer Jésus et servir Son Église de tout notre cœur.

Fait à Saint Pierre de Colombier, le 5 août 2025

Fr Xavier
Responsable de la Branche masculine



Sr Philippine
Responsable de la Branche féminine



Assistants
Fr Joseph



Fr Martin



Assistants
Sr Geneviève



Assistants
Sr Marie-Thérèse



Fr François
Econome



Sr Julie
Secrétaire



FAMILLE MISSIONNAIRE DE NOTRE DAME
65 rue du Village
07450 SAINT PIERRE DE COLOMBIER
<https://fmnd.org>